

## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

### Portrait de la situation

L'école de l'Île d'Orléans se divise en trois bâtisses : Saint-Laurent, Saint-Pierre et Sainte-Famille. Ces dernières desservent la population des six paroisses. Les trois bâtisses forment un tout. Il y a une direction ainsi qu'une direction adjointe (présente à 50% du temps). Le territoire de l'île a été divisé en trois bassins pour établir la clientèle de chaque bâtisse. Le milieu socioéconomique est de niveau élevé. Plusieurs familles vivent de la production agricole et de l'industrie du tourisme. Autrement, la plupart des parents travaillent à Québec ou dans les environs.

### Équipe-École

La bâtisse de Saint-Pierre dessert uniquement la paroisse de Saint-Pierre et compte 103 élèves au total, incluant 18 élèves du préscolaire 5 ans, 12 élèves du préscolaire 4 ans et 6 titulaires.

La bâtisse de Saint-Laurent dessert les paroisses de Sainte-Pétronille, Saint-Laurent, Saint-Jean ainsi que Saint-François Sud. L'école compte 234 élèves au total, incluant 38 élèves du préscolaire et 10 titulaires.

La bâtisse de Sainte-Famille dessert la paroisse Sainte-Famille et celle de Saint-François Nord et compte 70 élèves au total, incluant 10 élèves au préscolaire 5 ans et 7 élèves au préscolaire 4 ans et 5 titulaires.

Il y a six spécialistes donc deux en éducation physique, deux en anglais et deux en musique qui se partagent les trois bâtisses.

### Services offerts

- Une psychoéducatrice qui dessert les trois bâtiments à 60%
- Une orthophoniste pour les trois bâtisses à 80%
- Deux orthopédagogues à 100% de tâche chacune : une pour Saint-Laurent et une qui partage sa tâche entre Saint-Pierre et Sainte-Famille.
- Six techniciennes en éducation spécialisée. 2 à Saint-Laurent, 2 à Saint-Pierre et 2 à Sainte-famille
- Animation à la vie spirituelle et l'engagement communautaire.

## Service de garde

Le service de garde « Le P'tit bonheur des Aventuriers » offre son service à la clientèle des trois bâtisses. Il compte au total 362 enfants, dont 191 à Saint-Laurent avec 10 éducatrices, 101 à Saint-Pierre avec 5 éducatrices et 70 à Sainte-Famille avec 4 éducatrices. En plus d'avoir une technicienne en service de garde, notre équipe peut aussi compter sur l'aide d'une éducatrice classe principale à temps plein. Ceci permet de faciliter le bon fonctionnement et les suivis auprès des élèves dans les trois bâtisses. La communication entre le service de garde et l'école reste tout autant primordiale pour garder une constance dans les interventions. Cette année, nous avons créé une nouvelle occasion de concertation et d'arrimage des pratiques entre le personnel enseignant et les responsables du service de garde.

## Objectif du plan de lutte

Le plan de lutte de l'école de l'Île d'Orléans s'inscrit dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du plan d'engagement vers la réussite du centre de service scolaire des Premières-Seigneuries.

Il s'inspire des valeurs du projet éducatif de l'école et il a comme objectif d'être un outil de prévention et d'intervention efficace qui sert de guide pour les intervenants dans leurs démarches. Celui-ci est le même dans nos trois bâtiments.

## Notre engagement

La direction veille à l'application du Protocole et du Plan d'action. Elle prend position pour lutter contre l'intimidation et assurer la mobilisation du personnel. Elle s'assure que le parent de l'agresseur et le parent de la victime soient informés. En collaboration avec le conseil d'établissement, la direction rédige le Rapport annuel du plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation. Enfin, elle doit faire un rapport à la direction générale pour chaque plainte reçue pour de l'intimidation ou de la violence.

L'équipe-école ainsi que le service de garde s'engagent et se mobilisent pour offrir un milieu sécuritaire, harmonieux et respectueux. Il est important pour l'équipe-école d'être bienveillante et vigilante aux situations rapportées par les élèves et les adultes.

Le protocole d'intimidation est le même pour tous les points de service. Il est distribué chaque année à toutes les familles et celles-ci doivent le signer pour approuver et montrer qu'elles ont pris connaissance des procédures en cas d'intimidation. Il en est de même pour les règles de vie de l'école. Tout au long de l'année, des ateliers sont réalisés par la technicienne en éducation spécialisée de chaque bâtiment dans le but de sensibiliser et d'éduquer les élèves au sujet de l'intimidation et de la violence.

Chaque bâtiment utilise un système d'encadrement pour les zones de récréations, vestiaires et corridors, dont les quatre règles sont les mêmes. L'approche utilisée vise à responsabiliser l'élève pour ses actions. Les conséquences logiques et la réparation sont des moyens utilisés pour y arriver.

## Définitions

### L'intimidation c'est quoi?

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, dans un contexte d'inégalité de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### La violence c'est quoi ?

Toute manifestation de force, de forme verbale, sociale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

## Portrait de situation en matière de violence et intimidation (avril 2023)

Une fois par année, un sondage par bâtisse sur l'intimidation est complété par les élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année. Cette année, il a été fait par la chaire de recherche sur le « Bien-être à l'école et la violence » de l'Université Laval. Une nouveauté tous les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année ainsi que le personnel ont pu répondre à ce sondage. Le but de sonder les élèves est de connaître leurs points de vue sur l'intimidation et la violence vécues ou vues durant leur année scolaire. Par la suite, nous nous basons sur ces résultats pour mettre en place des moyens de prévention et d'intervention pour répondre aux besoins de chaque milieu. En somme, tout le personnel de chaque bâtisse de l'école de l'Île d'Orléans, incluant le service de garde, est mobilisé à ce sujet. Leur implication est nécessaire pour contrer la violence et l'intimidation dans notre école.

### Analyse de la situation pour l'année scolaire 2022-23

Au cours du mois d'avril 2023, tous les élèves du primaire, ainsi que tous les membres du personnel de l'école, ont participé à un sondage préparé par la chaire de recherche de l'Université Laval. Les résultats ont permis à l'équipe école de mieux comprendre les forces, les défis, les zones vulnérables pour notre école et de proposer et mettre en œuvre des pistes d'actions qui assureront le meilleur environnement possible pour tous nos élèves et les membres du personnel.

Cette année 399 élèves ont répondu au sondage soit 198 élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année et 201 élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année inclusivement. 21 membres du personnel ont répondu aussi au sondage.

#### Voici les données qui ressortent de ces sondages :

##### Nos forces

Les élèves mentionnent à 97% que les règles sont claires. Une moyenne de 96% des élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année se sentent en sécurité à l'école et ils nomment à 97% avoir une bonne relation avec les adultes. 94% de ce même groupe d'élèves disent que les adultes interviennent lorsqu'il y a des gestes de violence. Plus de 75% des élèves de 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> année placent le climat scolaire et le bien être au niveau très bon.

##### Nos défis

Le sentiment de justice chez les élèves de 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> année est plus faible que dans le groupe des élèves plus vieux. Les plus jeunes se sentent moins en sécurité que les plus âgés 87% vs 96%. Seulement 19% des élèves de 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année se sentent impliqués dans l'organisation d'activités pour prévenir la violence. En moyenne 50% des garçons de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année ont observé des comportements à risque tel que l'impolitesse envers les adultes, bousculades, vols, insultes, bagarres, rejet par les pairs.

##### Les zones vulnérables

En ordre décroissant : la cour d'école, le transport, le service de garde et les vestiaires. Le gymnase est perçu comme une zone vulnérable chez les plus jeunes.

### Moyens de prévention mis en place dans une ou des bâtisses de notre école en 22-23

- La policière école est venue animer des ateliers divers entre autres sur la prévention, la cyberintimidation, la prévention des agressions en maternelle, sur l'intimidation.
- Mise en place d'un système de renforcement positif aux bons comportements (3-4 thématiques/ année, SL)
- Soutien au comportement positif vécu à Ste-Famille
- Tournée de classe sur les règles de la cour d'école au changement de saison.
- Les éducatrices du service de garde ont été sollicitées et mis à contribution pour un arrimage des interventions.
- Règles de vie qui encouragent le respect.
- En début d'année, formation sur la surveillance active donnée à tous les membres du personnel qui font de la surveillance sur la cour d'école.
- Animation d'un atelier par l'AVSEC au 3<sup>e</sup> cycle (animateur de vie spirituelle et engagement communautaire).
- Communication classe à partir d'une plateforme internet entre les enseignants et les parents.
- Atelier TES sur l'intimidation et la cybersécurité
- T.E.S disponible dans l'école.

### Recommandations année 2023-2024

- Pour l'année scolaire 2023-2024, il est important qu'il y ait de la surveillance active et des récréations animées
- L'an prochain, il serait préférable de faire davantage d'ateliers sur les habiletés sociales et ce, dès le début de l'année. De plus, il sera pertinent que la T.E.S anime des ateliers sur l'intimidation et les bons comportements amicaux.
- Soutenir nos élèves pour la résolution de conflits lorsque nécessaire, les outiller, faire la différence entre un gros problème et un petit problème, voir avec certains sous-groupes le chemin de l'amitié.
- Soutien de la psychoéducatrice dans la formation et le rôle conseil auprès de tous les intervenants.
- Animation de la cour et implication de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année à ce projet.
- Poursuivre les ateliers en collaboration avec la policière école.
- Poursuivre l'implication des élèves de 6<sup>e</sup> année dans nos projets (brigadiers, aide pour l'organisation des célébrations)
- Présence accrue de la TES école sur la cour lors des récréations
- Tournée des classes: Règles sur la cour extérieur
- Tournée des classes : Règles sur la cour extérieure (hivernales)
- Transfert d'informations au service de garde
- Continuité dans le système de gestion des comportements dans la cour extérieure
- Continuité dans l'enseignement des bons comportements sociaux et le développement du jugement.
- Nouveau fonctionnement des Laisser-Passer qui veut soutenir et encourager les bons comportements en les amenant à une période de célébration et qui apportera aux élèves ayant des défis à recevoir le soutien nécessaire lors d'ateliers vécus avec la TES.

# Protocole pour contrer l'intimidation et la violence

Année 2022-2023

À réviser et ajuster selon les réelles pratiques, selon les nouvelles balises du CQS et du protecteur de l'élève

En début d'année scolaire 23-24 et à déposer au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> CE de l'année

(Partie 1)

## DÉNONCIATION

## 1<sup>RE</sup> RÉCIDIVE

INTIMIDATEURS	DÉNONCIATION	1 <sup>RE</sup> RÉCIDIVE
VICTIMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, sensibiliser vs intimidation, explication du protocole, démarche de résolution de problèmes (enseignant ou éducatrice ou T.E.S)</li> <li>• Conséquence, réparation (enseignant ou éducatrice ou T.E.S.)</li> <li>• Suivi ponctuel et évaluation (enseignant et TES, éducatrice)</li> <li>• Consignation dans le registre en présence de l'élève</li> <li>• Appel aux parents (enseignant, TES, éducatrice)</li> <li>• Information auprès du personnel de l'école et du service de garde (direction)</li> </ul> <p>*Le manquement majeur peut être appliqué à chacune des étapes du protocole, selon la gravité de la situation et ce tant pour les cas de violence que d'intimidation (à évaluer avec la direction)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées et démarche de résolution de problèmes (T.E.S. en collaboration avec l'enseignant ou l'éducatrice)</li> <li>• Fiche d'engagement</li> <li>• Retrait, suspension à l'interne (nombre de périodes à déterminer)</li> <li>• Suivi ponctuel (TES)</li> <li>• Consignation dans le registre en présence de l'élève</li> <li>• Appel aux parents (direction)</li> <li>• Information auprès du personnel de l'école et du service de garde (direction)</li> </ul>
TÉMOINS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec le ou les élèves (enseignant ou éducatrice ou T.E.S) :</li> <li>• Évaluer l'évènement</li> <li>• Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions</li> <li>• Sensibiliser vs l'intimidation</li> <li>• Faire la différence entre dénoncer et rapporter</li> <li>• Conscientiser sur leur pouvoir d'intervention. Les inviter à intervenir et à adopter des comportements de protection. Valoriser toutes les interventions</li> <li>• Explication du protocole si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intervention est la même que lors de la dénonciation.</li> <li>• *Possibilité de communication avec direction</li> </ul>

# Protocole pour contrer l'intimidation et la violence

Année 2022-2023

(Partie 2)

	<b>2E RÉCIDIVE</b>	<b>3E RÉCIDIVE</b>
<b>INTIMIDATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les étapes soulignées dans la colonne 1ere récidive (à gauche) sont reprises lors de la 2e récidive</li><li>• Retour fiche d'engagement et modification si nécessaire (T.E.S en collaboration avec l'enseignant ou l'éducatrice et direction)</li><li>• Suivi régulier avec TES</li><li>• Suspension à l'interne ou externe avec travail académique et travail de réflexion sur l'intimidation à remettre à sa réintégration</li><li>• Rencontre parents, élèves, direction pour conditions de réintégration</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'intervention est la même que lors de la 2e récidive avec les ajouts suivants :</li><li>• Suspension à l'externe avec travail académique et travail de réflexion sur l'intimidation à présenter dans sa classe ou dans celle de la victime</li><li>• Rencontre parents, élèves, direction et partenaires concernés (selon la situation, intervention du policier éducateur) pour conditions de réintégration</li></ul>
<b>VICTIMES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'intervention est la même que lors de la 1re récidive avec les ajouts suivants :</li><li>• Suivi régulier avec TES</li><li>• Plan de protection (circonscrire les contacts)</li><li>• Rencontre avec les parents, élève, direction et intervenants</li><li>• Référence à une aide externe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'intervention est la même que lors de la 2e récidive</li></ul>
<b>TÉMOINS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'intervention est la même que lors de la première récidive</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'intervention est la même que lors de la première récidive</li></ul>